



RAPPORT 2013-2014

Un an d'existence : un premier bilan

[Extraits]

Table des matières

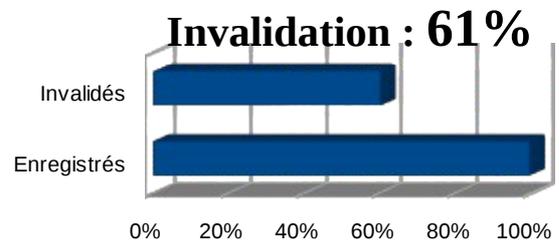
1 - Les témoignages et les déposants	3
1.1 – Témoignages enregistrés / invalidés	3
1.2 – Profil des victimes	3
2 – L'agression	5
2.1 – Date.....	5
2.3 – Le contexte	6
2.4 – Les agresseurs	7
2.5 – Les violences	7
2.6 – Les pressions exercées.....	9
3 – Les suites.....	10
4 – ObsPol et le public	12
4.1 - La fréquentation du site.....	12
4.2 – Les pages les plus vues.....	13
4.3 – Les téléchargements.....	13

1 - Les témoignages et les déposants

1.1 – Témoignages enregistrés / invalidés

153 témoignages ont été soumis via 2 questionnaires (« VICTIMES » et « TÉMOINS ») sur le site d'ObsPol. Dans une infime minorité de cas, les victimes ont été reçues et leur témoignage enregistré pendant l'entretien, puis la transcription leur a été soumise pour approbation avant d'ajouter une entrée dans la base de données.

Seuls **88** témoignages ont été validés au final, les autres ayant fait l'objet soit d'un rejet (faux témoignages, choix erroné de formulaire, témoignages pour autrui, absence objective de violences, récit peu vraisemblable, agression dans un pays étranger), soit l'objet d'une suspension dans l'attente de réponses (questions complémentaires posées lorsque l'identité n'est pas complète, ou lorsque le témoignage doit être clarifié).



Les faux témoignages sont la première cause de rejet, soit **52 %** des motifs d'invalidation. Ils concernent dans leur grande majorité les formulaires TÉMOINS, alors que seulement 8 % ont été reçus par les formulaires VICTIMES. Ce chiffre reflète la mobilisation et l'effervescence dans les milieux policiers (syndicats et sympathisants) contre l'initiative ObsPol dans les premiers mois de la naissance du site : Insultes, menaces, mots de soutien aux forces de l'ordre ou réponses insensées, toutes ces entrées non pertinentes ont été effacées de la base de données.

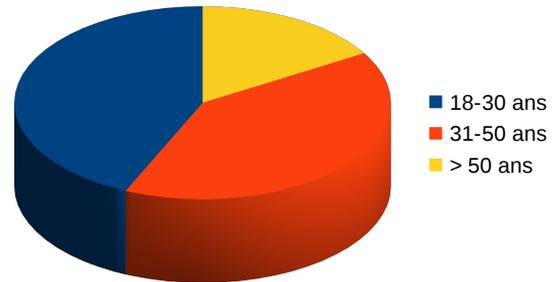
1.2 – Profil des victimes

En ce qui concerne les victimes il est important de constater que l'image d'Épinal du turbulent manifestant de gauche qui serait le plus visé, ne tient pas la route. Il est intéressant d'observer que les violences policières touchent réellement toutes les couches de la population et de tous âges. Ainsi, ces violences se pratiquent à l'encontre de personnes dans des conditions de vie quotidienne banales la plupart du temps. Il ne s'agit pas non plus d'un phénomène concentré sur Bruxelles, se rencontre de manière tout à fait décentralisée.

On pourrait penser qu'une majorité de témoignages proviendraient de "militants" mais il n'en est rien. Le site a recueilli une majorité de témoignages en provenance de "monsieur et madame Tout-le-monde". Ceci mène à la constatation inquiétante que pour les activistes, les violences seraient en quelque sorte "normales" tant elles sont banalisées sans doute, et qu'il s'agirait là du prix à payer pour un activisme "alternatif". Cette constatation témoigne de la "normalisation" des actions violentes à l'encontre de militants.

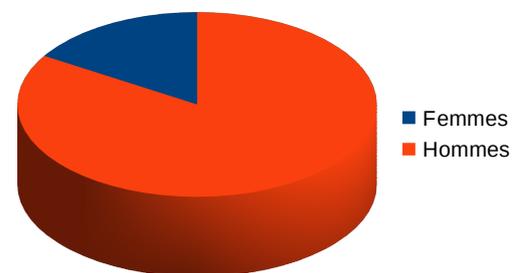
1.2.1 - Tranches d'âge des victimes

Si les 18-30 ans sont les plus représentés avec **43 %** des victimes, suivis de près par la tranche des 31-50 ans avec **40 %**, les plus des 50 ans ne sont pas épargnés par les violences illégitimes : **16 %** des témoignages collectés.



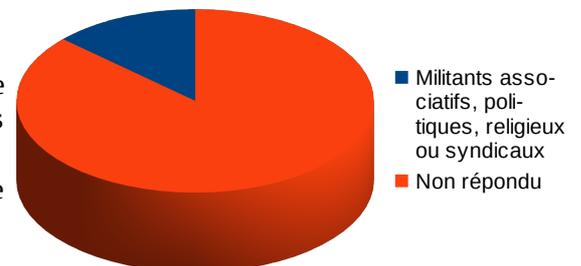
1.2.2 – Genre des victimes

La grande majorité des victimes sont des hommes avec un ratio de **84 %**. Néanmoins, la violence irraisonnée ne laisse pas indemne les plus vulnérables, comme les femmes, les adolescents et les personnes âgées.



1.2.3 – Victimes et activisme

Contrairement au cliché communément admis, le militantisme ne constitue pas la cible principale des violences illégitimes relevées : seuls **27 %** des victimes se considère comme tel.

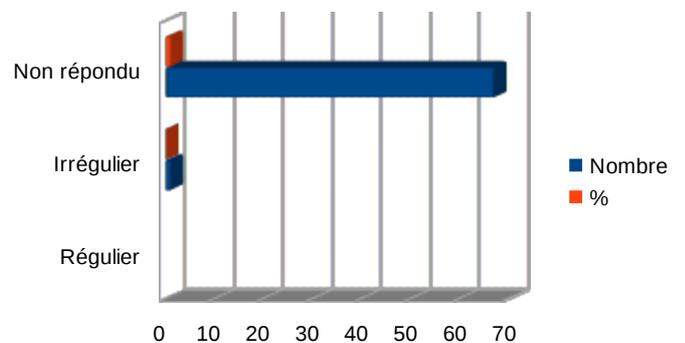


Toutefois, il y a lieu de penser qu'en raison d'une part de la faible diffusion d'ObsPol parmi les milieux militants et activistes, et d'autre part du phénomène de *banalisation* des agressions policières au sein de ces milieux (dans l'inconscient collectif, la violence des forces de l'ordre y est ressentie comme un état de fait, un paramètre naturel auquel on ne peut échapper, ce chiffre est loin de refléter la réalité sur le terrain.

1.2.4 – Situation de séjour des Victimes

99 % des victimes n'ont pas répondu à cette question.

Seuls **1 %** se sont déclarés en situation irrégulière.



2 – L'agression

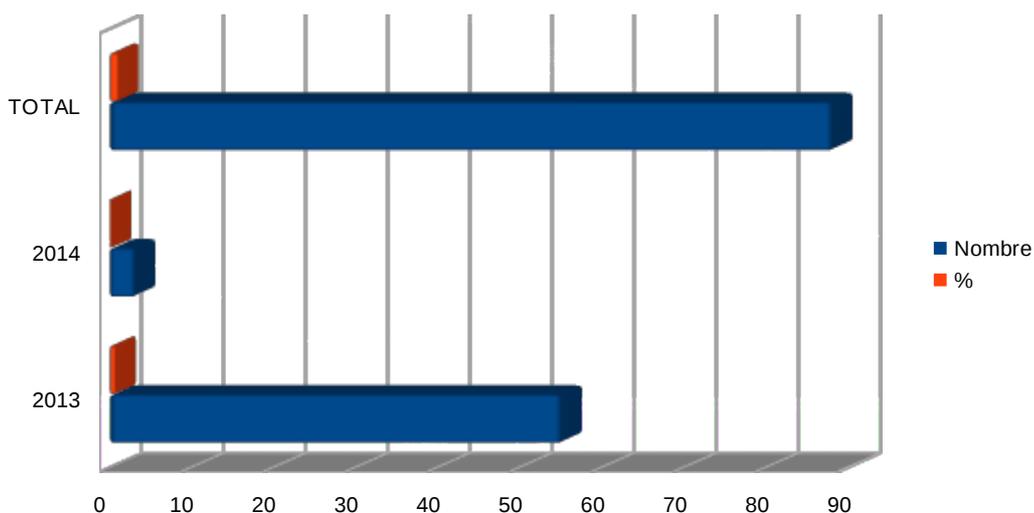
Les policiers-ères n'aiment pas l'observation ni la demande de justification

Par ailleurs, il semble que le seul fait de s'intéresser aux activités des forces de l'ordre, de leur demander des explications sans même parler de justification, déclenche des réactions démesurées et agressives. Une personne qui pose la question de savoir pourquoi elle est contrôlée ou arrêtée voit ainsi aggravées les mesures de contention par exemple, se voit emmenée au commissariat où soudain une extrême agressivité se déclenche. Les coups ne sont pas rares, les déshabillages exigés, fouilles effectuées sans raison pertinente. Le ressenti des victimes de ces agissements est particulièrement lourd de conséquences quant à l'incompréhension et au sentiment de révolte qui en découlent. Par ailleurs la prise de photos ou de vidéos par ex. lors d'une intervention policière semble également déclencher l'ire incompréhensible des policiers.

"[...] deux agents de police à bord d'un véhicule de marque X transporter immatriculé... (ils ne m'ont pas laissé noter l'immatricule en le cachant), se sont présentés au lieu mentionné ci-dessus, sans faute et avec respect, j'ai demandé le motif de ce contrôle sauvage, en me visant avec leurs pistolets à la descente de leurs véhicule, l'un des deux m'a traité avec violence physique et verbale [...]" (extrait d'un témoignage publié)

2.1 – Date

34 % des témoignages concernent des agressions antérieures à 2013, la plus ancienne remontant à 1993, ce qui semble pointer le considérable traumatisme qui affecte par les victimes de violences illégitime des forces de police censées les protéger, ainsi que la très grande frustration, le sentiment d'impuissance éprouvés devant l'inertie de la justice, voire la colère lorsque cette justice se retourne contre elles.

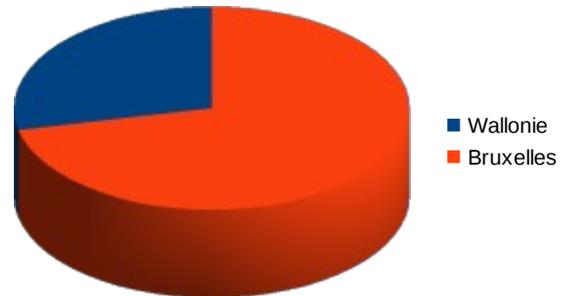


2.2 – Lieu de l'agression

Wallonie : **28 %**

Bruxelles : **72 %**

Chiffres à relativiser compte tenu de la diffusion insuffisante d'ObsPol dans le public.

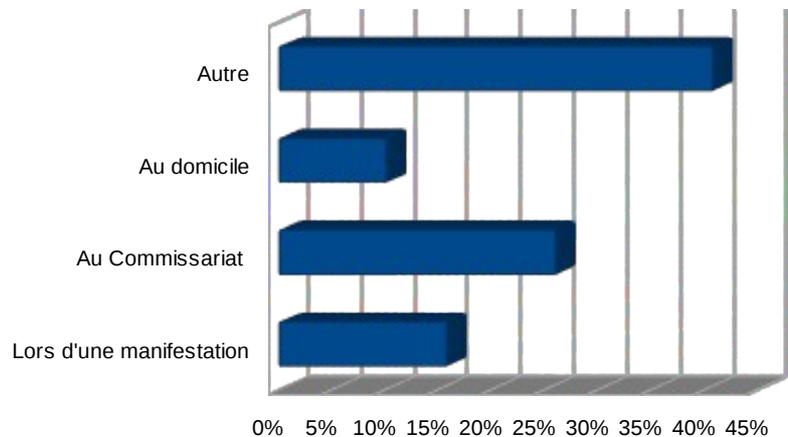


2.3 – Le contexte

26 % des agressions sont commises au Commissariat, c'est à dire à l'abri des regards.

10 % au domicile, sanctuaire théoriquement inviolable de chaque citoyen.

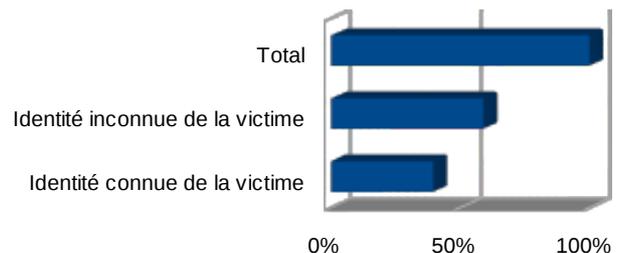
16 % ont lieu pendant une manifestation, un chiffre à relativiser en raison du manque de diffusion d'ObsPol et du phénomène de *banalisation* de la violence par les militants déjà évoqué.



2.4 – Les agresseurs

Dans **59 %** des cas rapportés, les agresseurs ne se sont pas identifiés, malgré les requêtes en ce sens des victimes.

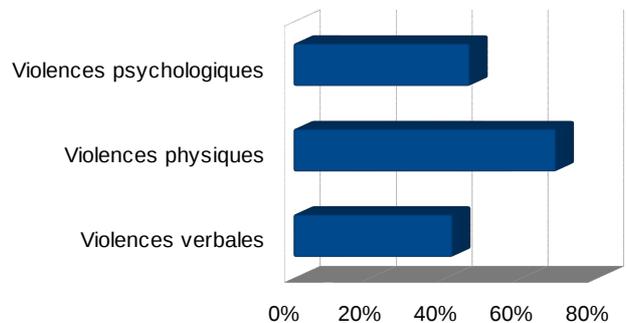
À l'heure de la réforme légale sur l'identification des policiers (cf. la position de la LDH sur le sujet), ce chiffre mérite considération.



2.5 – Les violences

La grande majorité des violences concerne des agressions physiques : **69 %**.

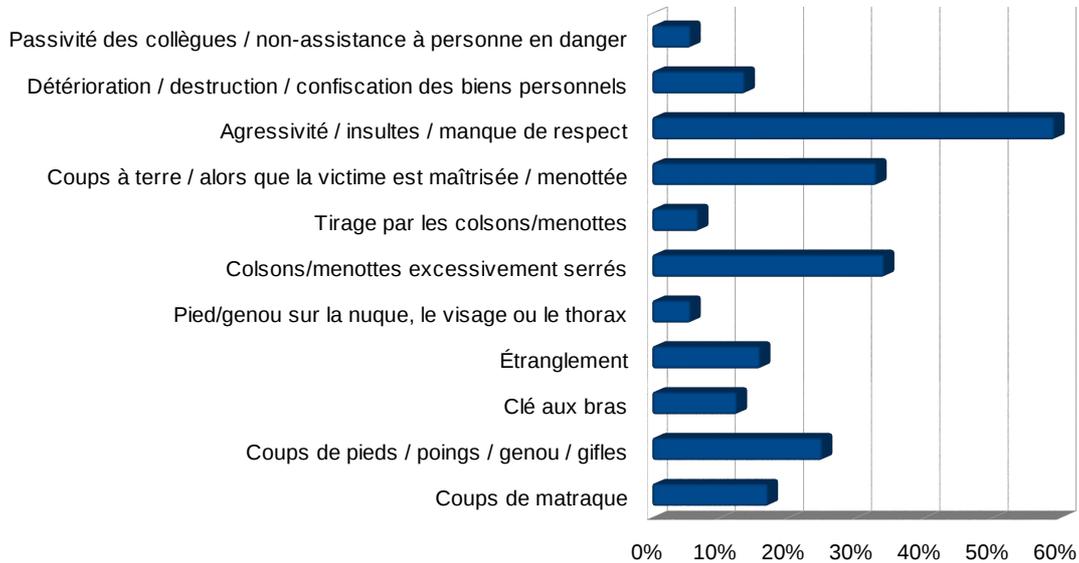
Les violences psychologiques (pressions de toute nature) et verbales (insultes, manque de respect) n'en



sont pas moins ressenties comme des agressions.

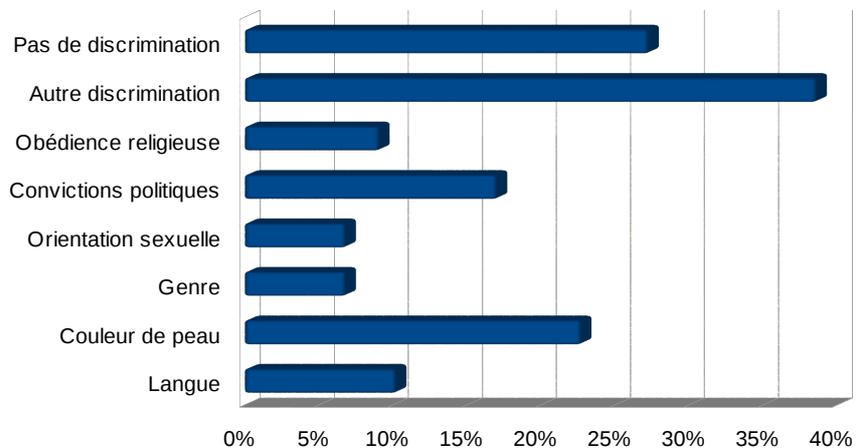
Au nombre des techniques de violences physiques recensées de manière récurrente, on trouve notamment :

Coups de matraque :	17 %	Coups de pied / poing / genou / gifles :	25 %
Clé aux bras :	13 %	Étranglement :	16 %
Pied/genou sur la nuque, le visage ou le thorax :	6 %	Colsons/menottes excessivement serrés	34 %
Coups à terre / alors que la victime est maîtrisée / menottée :	33 %	Tirage par les colsons/menottes :	7 %
Agressivité / insultes / manque de respect :	59 %		



Des propos racistes et discriminatoires banalisés

Un élément remarquable réside dans l'utilisation banalisée et fréquente de propos discriminatoires voire racistes de la part des policiers-ères. Ceux-ci sont très mal vécus par les victimes et ont pour conséquence que la victime se demande si ce n'est pas en raison d'une "différence" qu'elle a été la cible des

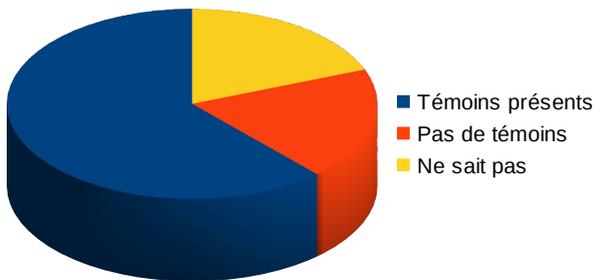


violences vécues. Les violences au commissariat sont souvent relatées et placent les victimes dans des situations doublement inconfortables puisque à la fois exercées par des personnes ayant autorité sur elles, mais de plus dans des lieux clos. Ce type de violences au cours desquelles les injures et insultes sont fréquemment mentionnées tout comme celles qui se passent tout simplement au domicile même des personnes.

Extraits de témoignages publiés :

"Je n'ai opposé aucune résistance, étant en plus de ça étouffé sous la clé d'étranglement du policier. Au commissariat de X j'ai subi un nombre assez conséquent de coups, tout en étant menotté, ainsi que des humiliations et injures verbales à caractère raciste (insinuation sur mon quartier de résidence) et autres."

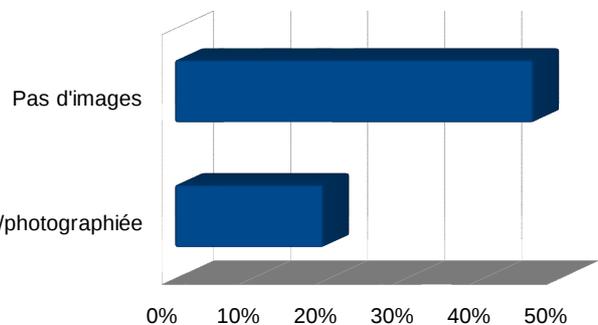
"Je n'aurai aucune honte ni aucun scrupule à décrire ce que j'ai vécu comme de la torture mentale et physique."



Dans **62 %** des cas des témoins ont assisté à la scène

Seules **19 %** des agressions ont été fixées sur image

Agression filmée/photographiée



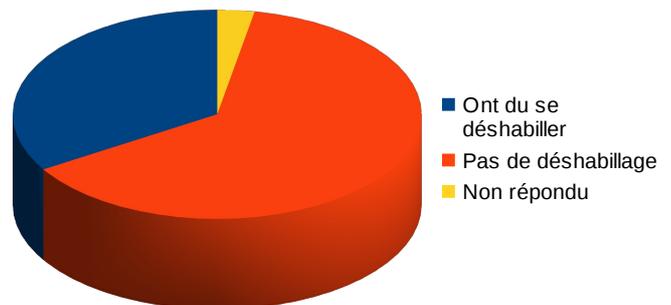
2.6 – Les pressions exercées

Les pressions exercées sur les victimes et les témoins d'agression sont multiples. Parmi les principaux types, on notera :

La récurrence du déshabillage, qui intervient dans

34 % des cas

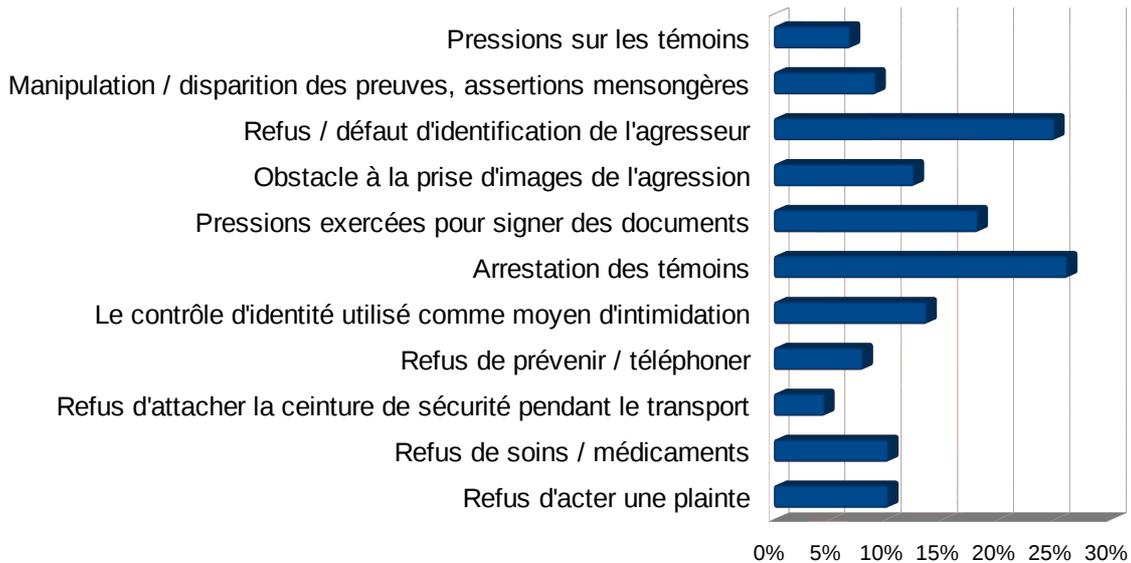
La pratique des flexions à nu devant témoins :



5 %

Toutes deux indiquent le sentiment d'humiliation vécu du fait de ces pratiques jugées vexatoires dans un grand nombre de cas par les victimes.

Par ailleurs, d'autres techniques sont couramment employées :

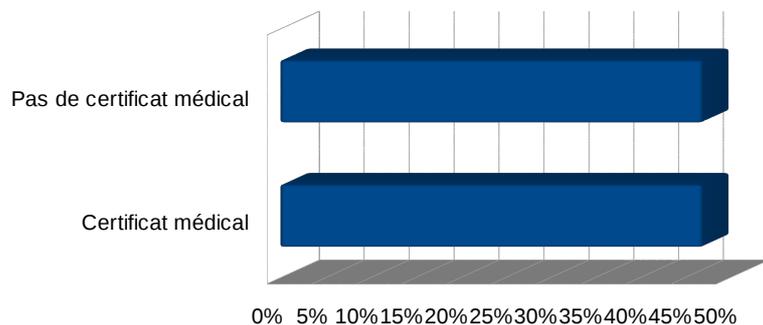


3 – Les suites

3.1 – Les conséquences médicales

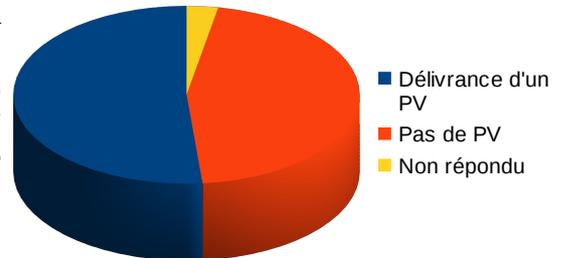
47 % des agressions ne donne pas lieu à l'établissement d'un certificat médical.

Pas de violences, ou complaisance de certains personnels médicaux, ou encore sentiment de honte, de peur ou de sentiment d'inutilité de la démarche de la part des victimes ?



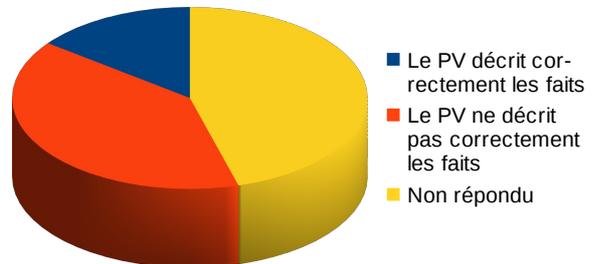
3.2 – Les procès-verbaux

45 % des agressions ne donnent pas lieu à l'établissement d'un P.V., pourtant légalement obligatoire. Si la plupart des victimes n'en sont pas informées, il incombe pourtant aux forces de l'ordre d'être diligentes. L'absence de PV découle souvent d'une volonté délibérée et bien compréhensible de ne pas officialiser les agressions de la part des agresseurs, ainsi que la passivité, voire dans certains cas la complicité de leurs collègues présents.



Lorsqu'un PV est établi, il faut encore qu'il reflète la réalité.

Pour **40 %** des victimes, le PV remis ne décrit pas correctement les faits.



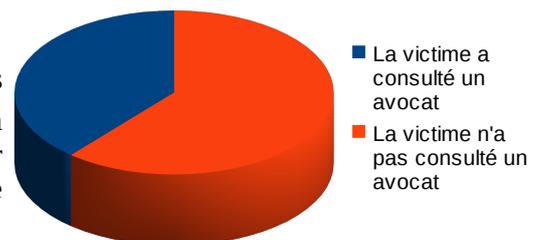
3.3 – Consultation d'avocat et plaintes

Porter plainte, la route pavée d'embûches

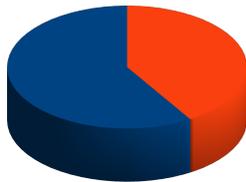
Constamment les victimes témoignent des difficultés rencontrées pour arriver à porter plainte. Non seulement par ignorance de la procédure à suivre, mais aussi du refus de leurs interlocuteurs policiers-ères d'acter leur plainte sous toute une série de prétextes. Lorsqu'une plainte a effectivement été introduite, force est de constater que les résultats ne sont pas satisfaisants. Le fait que les procédures pour y arriver posent aussi problème se voit également confirmé.

"Une fois dans la cellule j'ai prévenu que j'allais porter plainte en restant très calme et discipliné. Il s'en est suivi de nombreuses tentatives d'intimidation pour me faire changer de version. (par exemple : le policier 1 a menacé de couper mon bouc comme ça, selon lui, je ferai moins le malin) et m'ont ensuite demandé de me déshabiller complètement et après avoir pu me revêtir, ils sont sortis de la cellule." (Extrait d'un témoignage publié)

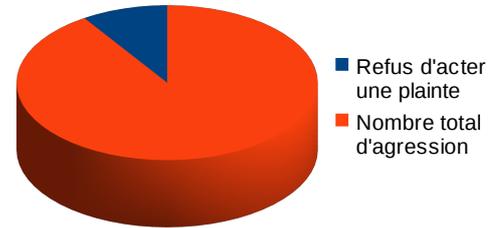
60 % des victimes n'ont pas consulté un avocat, pour des raisons financières, parce qu'elles ne croient pas en l'intervention de la justice pour sanctionner et réparer des faits commis par l'autorité, par honte, ou encore par le jeu du phénomène de banalisation des violences policières (militants)



La police a refusé d'acter une plainte de la victime dans **10 %** des cas d'agression.



■ Plainte déposée
■ Pas de plainte



Seulement **41%** des victimes ont porté plainte.

40 % ont choisi de déposer plainte auprès du **Comité P.**, dont le Comité de l'ONU sur la torture a montré les failles et les faiblesses dans la composition, les procédures, et les moyens de coercition.

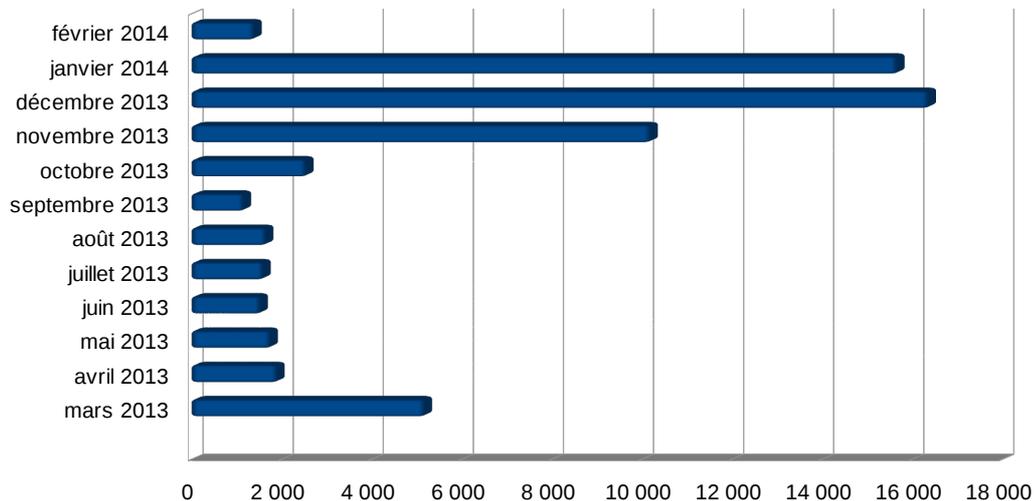
15 % ont été déposées au Commissariat, tandis que **12 %** des victimes se sont adressées au Parquet.

4 – ObsPol et le public

4.1 - La fréquentation du site

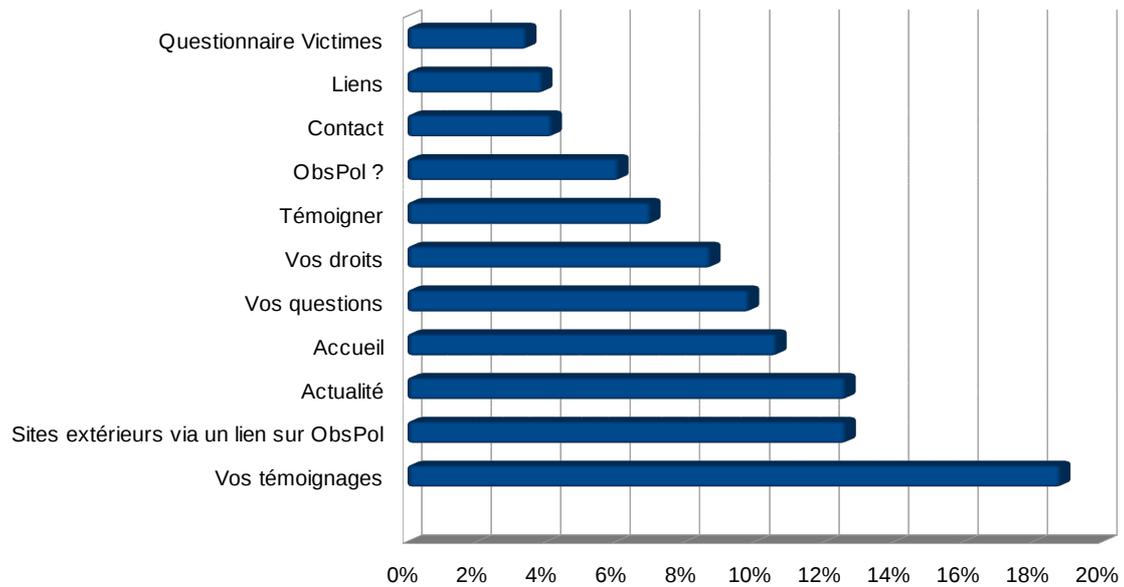
Le site d'ObsPol a accueilli **18 908 visiteurs** différents en un an d'existence, avec une moyenne de **4 visites** par visiteur, et **30 hits** (clicks) par visite.

471 742 pages ont ainsi été visitées, pour un total de **514 569 hits**.



Les grandes manifestations de la fin d'année 2013 (Alliance D19-20, Afghans etc.), ont contribué à l'afflux de témoignages.

4.2 – Les pages les plus vues



4.3 – Les téléchargements

